



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question écrite n° 2688

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation des architectes des bâtiments de France et de leur service. Ceux-ci demandent que les promesses de l'État soient respectées, à savoir la reconnaissance de leur service au sein de leur ministère de tutelle, des statuts décents pour les architectes des bâtiments de France et les techniciens, des perspectives de carrière pour les administratifs et les techniciens ; une formation pour l'ensemble du personnel ; un doublement des effectifs et des moyens de fonctionnement adaptés aux missions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème et les mesures qu'il entend prendre afin de répondre à ces aspirations légitimes d'une profession qui joue un rôle important dans la définition du cadre de vie des Français.

Texte de la réponse

Le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme attache une importance particulière aux missions d'intérêt général assurées par les services départementaux de l'architecture. C'est pourquoi ont été mises en œuvre une série de mesures, dont la plus importante concerne la réforme du statut des architectes des bâtiments de France. En effet, le décret paru le 26 février 1993 au Journal officiel met en place un corps d'architectes et d'urbanistes de l'État qui réunira les actuelles compétences des urbanistes de l'État et des architectes des bâtiments de France. Il recrutera majoritairement des architectes et sera composé de deux spécialités : « urbanisme, aménagement » et « patrimoine architectural urbain et paysager ». Ce corps a les caractéristiques d'un grand corps : fin de carrière en hors échelle A et caractère interministériel. Il constitue ainsi une amélioration substantielle de la situation des architectes des bâtiments de France qui choisiront d'intégrer ce nouveau corps. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministère, un chargé de mission, ayant plus particulièrement en charge les questions relatives aux architectes des bâtiments de France, a été placé auprès du directeur du personnel et des services. Enfin, l'engagement qui avait été pris d'inclure les services départementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matière d'effectifs et de moyens a été tenu.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2688

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1704

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3073